

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Taubout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Mars 1878.

LA CRISE EUROPÉENNE.

Il semble que notre Parlement, tout entier livré par un gouvernement de parti aux querelles intérieures, se désintéresse des événements qui menacent d'échec tout ce qui reste de l'Europe. On affecte de croire que les intérêts de la France ne sont nullement en jeu dans le règlement de la question orientale.

Nous nous plaçons volontairement dans la situation d'esprit où les chancelliers de l'Allemagne et de la Russie désirent que se placent, au moment où aboutissent leurs combinaisons, les gouvernements qui les gênent.

Le passé éclaire la politique présente de M. de Bismark. Au moment où il veut trapper un grand coup, il persuade aux neutres que cela ne les regarde pas. Toute sa diplomatie consiste à endormir les neutres, à les amuser par de décevantes promesses, à isoler les belligérants. En 1866, il a réussi à s'assurer la neutralité de la France ; il a persuadé à notre gouvernement que sa querelle avec l'Autriche ne le regardait pas ; il a fait miroiter devant ses yeux des promesses de compensations ; il a même excité, à l'aide des complices qu'il excelle à trouver dans la presse française, le sentiment libéral en faveur de la Prusse dans la guerre de Sadowa. En 1870, nous nous sommes aperçus que Sadowa nous regardait.

Même tactique en 1870 ; cette fois, la grande partie de M. de Bismark se jouait du côté de la France. Appuyé sur les sympathies du parti libéral anglais, que M. Gladstone représentait au gouvernement, il a persuadé à l'Angleterre d'abord et à l'Autriche que rien de ce qui se faisait en Occident ne pouvait les toucher. Pendant qu'il paralysait leur intervention et les engourdissait dans la

sécurité présente de leurs intérêts matériels, la Russie dénonçait les traités de 1856 et proclamait en principe la liberté des détroits. C'était peu de chose. Mais la France étant réduite à l'impuissance, l'Autriche paralysée par l'alliance des trois empereurs, l'Angleterre vient de s'apercevoir que ce qui s'était fait en 1870 la regardait aussi.

Survient la petite guerre des Serbes contre la Turquie. Qu'est-ce que cela ? — Une misère. L'Autriche ne doit pas s'en préoccuper. N'est-elle pas garantie par l'alliance des trois empereurs ? On laisse faire. Arrive la grande guerre déclarée par la Russie. Les armées russes sont tenues en échec autour de Plevna : une démonstration anglaise, une démonstration autrichienne suffisaient alors à sauver les intérêts orientaux de ces deux puissances. Mais M. Gladstone s'agite en Angleterre, et le gouvernement n'ose pas agir ; M. Andrassy compte sur l'alliance des empereurs et croit à la modération de la Russie. La France soutient le formidable assaut du parti révolutionnaire : les élections sont dominées par l'esprit de lâcheté, par l'horreur de la guerre, par la coalition de tous les sentiments vils et de toutes les convoitises honteuses. M. de Bismark peut se dire que ce peuple-là n'est pas à craindre, et que l'alliance naturelle des peuples qu'il menace également est impossible. La France ne compte plus. Il y a des alliés, des complices et peut-être des reptiles.

La guerre se termine brusquement par l'anéantissement de toute résistance en Turquie. Les Russes campent sous Constantinople : un traité est offert à la Turquie, dépourvue de tout appui, traité qui menace l'Autriche par la création d'Etats danubiens, et de vastes principautés slaves ; l'Angleterre par les hypothèques prises sur tout l'empire ottoman d'Asie, et peut-être même sur l'Égypte, par la garde des détroits passée désormais entre des mains soumises à la Russie.

L'Autriche s'émeut enfin. Elle demande des subsides ; elle concentre ses forces. On l'a distraite par l'espoir d'une conférence ou d'un congrès. Mais la voilà isolée. L'Autri-

che et l'Angleterre pourraient s'interposer. Il leur faudrait la France. Mais la France s'occupe de la loi du colportage, mais M. Gambetta soupe avec le prince de Hohenzollern ; mais M. de Girardin prêche l'alliance franco-prussienne ; mais la République française déclare, au nom du gouvernement qu'elle domine, que point n'est besoin de congrès, que les négociations séparées sont bien suffisantes, que l'isolement des États d'Europe doit être désormais la règle définitive.

Donc, Autriche, tirez-vous comme vous pourrez du mauvais tour que vous a joué M. de Bismark. Angleterre, faites encore du négoce, si vous le pouvez.

La Russie vient de jouer supérieurement, sous la direction de M. de Bismark, le quatrième acte du drame commencé en 1864, continué en 1866 et en 1870. Quel sera le cinquième acte ? Celui-là, nous le craignons, n'aura plus l'Orient pour théâtre. Nous nous apercevons alors que la catastrophe de 1878 ne regardait pas seulement l'Autriche et l'Angleterre, et M. de Bismark, qui s'est effacé devant le prince Gortschakoff depuis cinq mois, rentrera en scène, et nous pourrions bien faire les frais du dénouement comme nous avons payé ceux du troisième acte.

Que reste-t-il en Europe pour s'opposer au traité de partage négocié entre les deux chancelliers ?

L'Angleterre est assez occupée en Asie désormais pour ne plus regarder l'Europe. L'Autriche ne songe qu'au Danube. Et la France, à quoi songe-t-elle ?

Qui s'interposera désormais ? Nous voilà isolés comme nous ne l'avons jamais été, et M. de Bismark n'a plus besoin d'efforts diplomatiques pour maintenir notre isolement. Il a trouvé sur notre territoire des amis prêts à le servir parmi les outranciers de 1871. Le parti révolutionnaire nous a jetés dans sa main. Et, dans son discours, pour toute récompense, M. de Bismark lui a lancé à peine un dédaigneux : Merci !

HENRY DES HOUX.

Chronique générale.

Il y a eu avant-hier une longue délibération entre les membres de la commission du budget et M. le ministre de l'intérieur.

M. Dufaure aurait formellement déclaré au conseil des ministres qu'il se retirerait si la Chambre ajournait encore le budget des recettes.

M. Gambetta, voulant écarter à tout prix une crise ministérielle, a promis au ministre que le budget des recettes serait voté avant la fin du mois de mars par la Chambre des députés.

L'examen du budget a soulevé la discussion de la question des invalides. Il s'agit, comme on sait, d'une réduction de 60,000 francs sur ce chapitre, réduction votée par la Chambre des députés. Le ministre déclare que cette réduction est inacceptable. De ce chef donc, on peut conclure que le budget devra être renvoyé à la Chambre, le Sénat se montrant disposé à rétablir les 60,000 francs.

On persiste à penser que le rapport du budget sera prêt à la fin de la semaine prochaine.

La discussion publique commencerait donc vers le 10 mars. Le vote de jeudi sur le projet d'état-major a jeté le désarroi partout. La commission menace, dit-on, de donner sa démission. On croit que le ministre de la guerre serait disposé à retirer le projet.

En tout cas, il paraît impossible de continuer la discussion dans les conditions faites à la loi par l'adoption du principe du corps ouvert.

Le Sénat a adopté le projet de loi sur le colportage, avec un amendement assez insignifiant pour qu'on puisse compter sur une ratification de la Chambre basse. Si l'on veut savoir à quoi servira cette latitude ab-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

AVENTURES DE MAÎTRE BLOCK

D'après MOSKUS.

I.

LE GÉNIE DU BROCKEN.

En 1394, sous le règne de Venceslas, surnommé l'Ivrogne et le Fainéant, des bergers de Rottemberg, en Franconie, étaient attablés, un soir de fête, dans une salle de l'auberge du Mouton-d'Or. La veillée se prolongea bien avant dans la nuit. Le vin avait délié les langues.

Chacun racontait avec vivacité les aventures merveilleuses de sa jeunesse. Plusieurs avaient eu affaire aux spectres, aux sorciers, aux nains mystérieux ; les imaginations s'exaltaient à ces récits : on s'effrayait à plaisir les uns les autres ; plus d'un auditeur naif frissonnait et sentait qu'il horripilait (s'il est rare que les cheveux se dressent sur

la tête, le plus incrédule ne peut nier qu'ils ne jouent un certain rôle aux moments de suprême terreur).

Dans un court intervalle de silence, tandis que tous se regardaient avec de larges yeux ronds, au milieu desquels la prunelle éfarée se dessinait comme le point noir sur l'éclatante blancheur d'une cible, le berger Martin, âgé de quatre-vingts ans, prit la parole.

— Mes amis, dit-il, vos aventures sont admirables ; mais le bon vin de notre hôte ne les a-t-il pas quelque peu embellies ? Quoi qu'il en soit, elles m'ont rappelé une histoire étrange qui m'est arrivée dans ma jeunesse et que je n'ai jamais racontée à personne ; elle est vraie comme la vérité, et cependant, si vous doutez de ma sincérité en l'écoutant, je ne m'en plaindrai pas. Ce sont là des choses trop extraordinaires pour que l'on soit obligé de les croire : on est libre d'en prendre ce que l'on veut.

Tous les bergers crièrent ensemble : — Père Martin, raconte ton histoire. Pourquoi ne l'as-tu jamais dite ? Allons, parle, ne te fais pas prier !

Quelques bourgeois qui étaient au moment de se retirer remirent au clou leur chapeau et leur manteau.

Le vieux Martin s'accouda sur la table et commença en ces termes :

— J'étais au service d'un berger du Hartz.

Un soir d'automne, quand on compta mes moutons à la porte de la bergerie, on trouva qu'il y en avait dix de moins.

Mon maître furieux m'envoya les chercher dans la forêt.

Le chien prit une fausse piste ; j'errai avec lui de côté et d'autre.

Peu à peu la nuit tomba ; j'étais découragé, harassé, loin de la maison ; je me couchai sous un arbre et je ne tardai pas à m'endormir.

Vers le milieu de la nuit, un grognement de mon chien m'éveilla : il se serrait près de moi, la queue entre les jambes.

Je regardai dans le fourré, et, à mon grand effroi, j'aperçus une figure étrange, d'une taille élevée, toute couverte de poil, avec une barbe qui descendait jusqu'à la ceinture, et un jeune sapin en guise de bâton.

Je tremblais comme la feuille du peuplier.

Ce personnage fantastique me fit signe de le suivre, mais je demeurai immobile.

Alors, d'une voix rauque et sourde, il me dit :

« Poltron, prends courage. Je suis le génie qui garde les trésors du Hartz ; viens avec moi, je te donnerai tout ce que tu désireras. »

Mon effroi redoubla : je suis la sueur de l'agonie ; cependant j'eus la force de faire le signe de la croix et de murmurer :

« Arrière, Satan ! je n'ai pas besoin de tes dons. »

La figure me lança des regards étincelants avec un ricanement affreux.

« Pauvre imbécile ! dit-elle, tu repousses ta fortune. Soit, reste donc gueux toute ta vie. »

Et elle fit quelques pas pour s'éloigner ; mais elle s'arrêta, et d'un air de compassion :

« Réfléchis, ajouta-t-elle ; je ne te propose aucune mauvaise condition pour remplir tes poches d'or. »

— Non, non, répondis-je ; il est écrit : Tu ne te laisseras pas tenter. Loin de moi, Satan, je ne veux pas te suivre. »

L'esprit sourit tristement :

« Je t'ai vu souvent sur la montagne, dit-il, et je m'intéressais à toi. Tu regretteras un jour tes sottises frayeuses. Ecoute-moi cependant, et garde en ta mémoire ce que je vais t'apprendre. Tu pourras en faire ton profit lorsque tu seras un peu plus âgé et que tu auras plus d'expérience. J'ai gardé pendant sept cents ans un trésor immense dans le Brocken : l'heure est arrivée où il peut devenir impunément la propriété de celui qui le trouvera. C'est chose rare qu'un trésor qui ne coûte rien à l'âme, et n'arrive pas tous les mille ans sans que l'on puisse s'en procurer un sans le bien payer à celui qui est le maître de toutes les richesses matérielles de ce monde. »

solue laissée aux colporteurs et quelles œuvres en profiteront, il suffit de lire l'article qu'a publié le *Réveil*, quelques heures à peine après le vote sénatorial.

Cet article, intitulé *Dieu et le Diable*, développe cyniquement cette thèse, que, depuis des siècles, toutes les religions trompent l'humanité en lui représentant Dieu comme l'auteur et le symbole du bien; ce rôle appartient, dit-il, légitimement au diable, et le moment est venu pour le peuple de comprendre cette nouvelle vérité.

Voilà ce qu'on imprime impunément, grâce à la liberté de la presse; voilà ce qu'on répandra, non moins impunément, par milliers d'exemplaires, dans les masses, grâce à la liberté du colportage. On nous fera peut-être, avec ces procédés, une génération républicaine, mais on nous fera aussi de jolis citoyens, de jolies familles et une fière nation!

On raconte que M. Decazes travaille à obtenir, non point qu'on le valide, mais qu'on veuille bien l'invalider sans bruit. Il aurait pris, dans le bureau chargé de l'examen de son élection, une attitude d'accusé qui avoue tout ce qu'on veut et demande seulement une condamnation sans débat. La gauche n'entend nullement se prêter à cette tactique; elle veut une discussion solennelle, elle veut du tapage, une exécution en règle de l'ancien ministre.

On considérerait comme presque certain, dès dimanche, lisons-nous dans le *Journal du Loiret*, que la loi sur le colportage serait adoptée au Sénat, quoique à une faible minorité.

On assurait lundi, avant la séance, que M. le duc de Broglie parlerait. On lui prêtait l'intention de divulguer quelques documents curieux et jusqu'à ce jour inédits: ce sont des circulaires par lesquelles deux ministres républicains prescrivaient de réprimer la licence du colportage en 1848 et en 1874.

M. Ernoul, ancien garde des sceaux, fait partie du comité de jurisconsultes établi par la droite pour la défense des intérêts conservateurs devant les tribunaux.

La nouvelle annonçant que le roi des Belges était nommé colonel honoraire d'un régiment de dragons prussiens qui tient garnison à Colmar, a causé une très-vive impression à Bruxelles.

Une nouvelle machine de guerre, la pétition Labordère, vient à la Chambre; on se propose de reprendre là-dessus le grand débat parlementaire qui devait d'abord être boulevé par voie d'interpellation et qui vise à la désorganisation définitive de l'armée.

Pourquoi les conservateurs ne présenteraient-ils pas aussi une pétition en faveur

Le génie continua à faire des réflexions qui ressemblaient presque à de la morale; puis il m'enseigna avec les détails les plus précis l'endroit de la montagne où était le trésor, ainsi que les moyens de le découvrir.

Je crois encore l'entendre. Aucune de ses paroles ne s'est effacée de mon esprit.

« Dirige-toi vers la montagne de Saint-André, m'a-t-il dit, et demande où est la vallée du Roi.

« Quand tu seras arrivé près d'un ruisseau nommé Eder, remonte-le jusqu'au pont de pierre qui mène à un moulin à scier le bois; ne passe pas le pont, continue à côtoyer le ruisseau; bientôt tu le trouveras à une portée de flèche d'un haut rocher: tu distingueras alors une fondrière semblable à une fosse de cimetière.

« Quand tu l'auras trouvée, creuse-la jusqu'à ce que tu trouves un mur, puis une dalle carrée; enlève cette dalle et entre dans le souterrain en rampant sur tes genoux, sans l'inquiéter de la pente du terrain et des pierres tranchantes qui te déchireront un peu les jambes: ce n'est rien.

« Tu arriveras à un escalier de soixante-douze marches, et au bout tu verras trois portes.

« N'entre pas par celle de droite, tu troublerais les cendres de l'ancien possesseur du trésor; ni par celle de gauche, elle conduit au caveau des salamandres, des aspics et des serpents.

« Ouvre celle du milieu avec la racine magique

du général Bressoles? Ce serait le moyen de compléter le débat annoncé et de lui fournir tous ses éléments instructifs.

Le public financier se préoccupe de la proposition ministérielle tendant à la création d'un nouveau 3 0/0 amortissable, ce qui fait toujours admettre la possibilité d'une conversion de 5 0/0.

La commission du budget s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette nouvelle rente; on peut donc préjuger un accueil également favorable de la part des Chambres, et par conséquent compter cette création parmi les éventualités prochaines.

Par décret du Président de la République, en date du 27 février, le service des télégraphes est rattaché au ministère des finances, sous la réserve des droits conférés au ministre de l'intérieur par les articles 3 et 4 de la loi du 29 novembre 1850. Les conditions dans lesquelles s'exerceront ces droits seront réglées par un arrêté concerté entre les deux ministres.

Le sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances aura dans ses attributions le service des télégraphes.

Il nommera directement aux emplois réservés à la nomination du ministre par le décret du 20 janvier 1862.

Il est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la réunion des deux services des postes et des télégraphes.

LES MAIRES DE M. DE MARCÈRE.

La Cour d'Angers était, ces jours derniers, appelée à statuer sur une affaire qui permet d'apprécier à quels hommes M. de Marcère s'est parfois résigné à confier les fonctions de maire.

Un sieur Thomas, déjà deux fois condamné par la justice et malgré cela maire de Combours (Ille-et-Vilaine) avant le 16 mai, avait été poursuivi, par le procureur de la République à Saint-Malo, pour avoir, dans un wagon de chemin de fer, tenu publiquement d'odieuses propos, de nature à porter atteinte à l'honneur d'un ecclésiastique du diocèse de Rennes, auquel il imputait des faits d'immoralité.

Condamné, par diffamation, à un mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende par le tribunal de Saint-Malo, malgré le plaidoyer de M^e Durand, alors candidat à la députation dans cet arrondissement, Thomas avait interjeté appel devant la Cour de Rennes, qui avait confirmé le jugement rendu contre lui.

Cet arrêt ayant été annulé pour vice de forme, l'affaire avait été renvoyée devant la Cour d'Angers.

Cette fois, M^e Durand, devenu député, n'avait pas cru devoir se déranger pour venir défendre Thomas.

Appréciant les faits comme les avaient appréciés avant elle les Juges de Saint-Malo

dont tu auras eu soin de te munir; sans cette racine, aucun pouvoir ne pourrait l'aider à forcer la porte du milieu. Les vieux bergers et les chasseurs t'enseigneront comment on la trouve. La porte s'ouvrira avec le bruit du tonnerre: n'aie aucune crainte; garantis seulement du vent ta lumière.

« Ne te laisse pas éblouir par l'or et les pierres qui couvrent les voûtes et les colonnades, va droit à un coffre de cuivre qui ressemble à un autel d'église; puise dedans, remplis tes poches et ta sacoche de tout l'or et de tout l'argent qu'elles pourront contenir.

« Remonte ensuite, sans oublier la racine magique. Il te sera permis de retourner deux fois encore pour puiser dans le coffre. Une quatrième fois, tu tomberais dans l'escalier et tu te casserais la jambe.

« Aie soin de recouvrir de terre, à chaque voyage, la fosse qui conduit au trésor du roi Brucktorix.

(A suivre.)

et les Magistrats de Rennes, la Cour d'Angers a confirmé le jugement et condamné Thomas à un mois d'emprisonnement et à 200 francs d'amende.

Or, par décret inséré au *Journal officiel* du 7 février, ce même individu a été renommé maire de Combours. — Nos lecteurs trouveront, sans doute, que M. de Marcère a bien mal placé sa confiance.

Cette nomination est d'autant plus grave que si, comme il y a tout lieu de le croire, il n'existe pas de commissaire de police dans le canton de Combours, le sieur Thomas, en sa qualité de maire du chef-lieu, pourra être appelé à exercer les fonctions du ministère public près du tribunal de simple police.

Comme l'autorité judiciaire sera bien représentée par cet homme trois fois condamné!

Après cela, peut-être, par l'influence de son député, obtiendra-t-il d'être gracié de la peine de l'emprisonnement. — Nous serions curieux de le savoir. — H. FAUGERON.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Bordeaux n'est plus la seule ville de France à posséder son pasteur protestant homme politique, représentant de la démocratie, candidat aux élections. Calais va avoir le sien. Et un vrai démocrate, celui-là!

« Pas de demi-mesures, dit dans sa profession de foi M. le pasteur Desmons, le candidat en question; responsabilité de tous les fonctionnaires. Autonomie des communes. Amnistie pleine et entière pour tous les condamnés de la Commune. Séparation de l'Église et de l'État. Liberté de la parole et de la presse. Droits de réunion et d'association. Institution gratuite et obligatoire à tous les degrés et laïque. Réduction du service militaire rendu égal pour tous. Abolition de la peine de mort. »

Et il s'appelle Desmons! quel satané pasteur! dit la Patrie.

A propos de l'inauguration du buste de Ledru-Rollin, qui a eu lieu le 24 février au cimetière du Père-Lachaise, le *Conservateur de la Nièvre* fait ces réflexions:

« Tous les partis honorent leurs morts à leur manière et selon leur tempérament. Nous ne trouvons rien à redire à ce que les républicains placent des bustes sur la tombe de ceux qui ont combattu pour la cause républicaine et saisissent cette occasion pour prononcer des discours destinés à réchauffer ou à entretenir le zèle de leurs partisans.

« Ce que nous déplorons, ce que nous regrettons pour notre parti et pour ses principes, c'est que les hommes qui ont l'honneur de le représenter avec le plus d'autorité ne saisissent pas mieux les occasions qui leur sont offertes pour célébrer les anniversaires qui nous sont chers. — Il est bon de prier, il est bon de se recueillir aux pieds des autels, mais dans notre époque de démocratie, — il faut bien accepter le temps comme il vient et les gens comme ils sont, — il serait bien aussi d'avoir le courage public de son opinion et d'opposer aux manifestations républicaines et révolutionnaires les manifestations royalistes et conservatrices.

« Pourquoi ne le dirions-nous pas?..

« Notre parti, — qui est le parti national par excellence, — oubliant que Dieu a dit: Aide-toi et le Ciel t'aidera! s'en rapporte un peu trop aux desseins de la Providence.

« Nous sommes des platoniciens. — Il semble qu'il suffit que le bon droit soit avec nous pour que toute action devienne inutile....

« La Révolution du 24 février 1848 est la revanche de la Révolution de juillet 1830.

« Le monument élevé à Ledru-Rollin est la contre-manifestation du monument élevé sur la place de la Bastille aux héros des trois glorieuses.

« Dans le parti libéral, — en passant par toutes les nuances de son prisme, depuis les doctrinaires jusqu'aux radicaux intransigeants et communards, sans oublier les opportunistes, les orléanistes fusionnistes, mais tricolores, ni les bonapartistes autoritaires, césariens ou de toute autre espèce, — pas un n'a le droit de parler avec indépendance et franchise de la Révolution de 1848. — Les légitimistes seuls pourraient,

remontant des effets aux causes, opposer avec logique et raison M. de Lamartine célébrant le sacre de Charles X à M. de La-Martine président de la République; Victor Hugo chantant la naissance de Henri V à Victor Hugo pair de France sous Louis-Philippe et républicain enragé le lendemain de la chute de son bienfaiteur et ami; Thiers, à Thiers qui, pendant six ans, a conspiré contre le régime qu'il avait tant contribué à édifier jusqu'au jour — le 24 février même — où il s'écriait que la Révolution n'avait plus sa raison d'être puisqu'il était nommé ministre à la place de M. Molé. A tous les partis issus de la Révolution, coalisés en 1830, ils pourraient opposer la haine dont ces mêmes partis étaient animés en 1848. Enfin les légitimistes seuls pourraient faire l'historique exact et sévère de ces époques qui vont de 1830 à 1848, de 1848 à 1852, de 1852 au 4 septembre 1870!

« Et dans l'intervalle de ces dates écrites avec du sang, que de dates encore à se rappeler! insurrections, attentats, violences, déportations, le tout pour en arriver à Sedan et à Metz, à la dictature de l'incapacité, à la perte de nos provinces de l'Est, à l'humiliation et à l'abaissement de notre patrie, à la ruine de nos espérances, à la mort de notre puissance!

« Ah! certes, 1848 a vengé 1830, mais cruellement, mais impitoyablement! Mais nous seuls pouvons le dire, car à ceux qui ont fait 1830, nous pouvons rappeler qu'ils ont préparé le 24 février 1848, et leur jeter à la face que ce sont eux aussi qui ont ramassé dans la boue le drapeau de Robespierre et de Bonaparte pour le planter sur les barricades des trois glorieuses!

« Car nous seuls encore pouvons jeter à la face des héros de 1848 qu'ils avaient, dix-huit ans avant, pactisé avec les orléanistes et les bonapartistes pour imposer à la France le gouvernement de la paix à tout prix, et que c'est de leur République, dont ils célèbrent aujourd'hui l'anniversaire, que sont sortis les massacres des journées de juin et le coup d'Etat du 2 décembre, ratifié par six millions de suffrages; et que c'est enfin de ce coup d'Etat qu'est sortie la dictature du sabre qui devait, pour la troisième fois, ouvrir les portes de la France à l'invasion étrangère!

« C'est terrible, c'est sanglant, c'est honteux! mais c'est le prix dont se payent toutes les révolutions.

« Célébrez donc par des bustes et par des banquets les anniversaires de 1789, de 1830, de 1848 et du 4 septembre 1870! — Les bustes que vous élevez rappellent le squelette de la France qui vous montre ses os décharnés, et la nappe de vos banquetts est rougie du sang que vous avez fait répandre!

« Et tandis que vous pérez, que vous criez: Vive la République! la Prusse, votre alliée, vous crie: Merci! en ricanant, et agrandit sa puissance et son territoire aux dépens de notre puissance et de nos provinces.

« Vous avez, depuis quarante-huit ans, les uns et les autres, bien mérité du prince de Bismark et de l'empereur d'Allemagne! — CH. CAUVIN. »

NOUVELLES DE ROME.

L'Assemblée nationale a reçu la dépêche suivante:

« Rome, 28 février, 4 h., soir.
« Ce matin, à 9 heures et demie, le Pape Léon XIII a reçu les pèlerins français; ils lui ont été présentés par le comte de Damas, qui lui a offert un calice en or massif ciselé, portant les armes de la famille Pecci.

« La situation du ministère devient chaque jour si précaire qu'il faut s'attendre, lors de la rentrée, à une crise ministérielle en faveur des conservateurs. »

AFFAIRES D'ORIENT.

L'Angleterre et l'Autriche paraissent résolues à demander que le traité de 1856 ne puisse être modifié qu'avec le concours des signataires de ce traité.

Ces deux puissances réclament, en ce moment, l'adhésion de la France à ce programme.

Elles s'occuperont ensuite de réunir les autres adhésions.
Avant un mois, la coalition de la paix peut donc être réalisée.
LA COALITION DE LA PAIX à l'extérieur, **L'UNION DU PARTI CONSERVATEUR** à l'intérieur, voilà deux grands sujets de joie, voilà deux espérances, deux forces qui peuvent sauver la France de la décadence. (Assemblée nationale.)

Vienne, 28 février, 6 h. 45, soir.
De tous côtés, le gouvernement reçoit des pétitions signées par les principaux membres des délégations, lui affirmant qu'il peut compter sur leur concours pour obtenir tous les fonds nécessaires pour parer aux éventualités de la situation.

La Russie insiste auprès du comte Andrassy pour que Berlin soit choisi comme siège de la Conférence. — et ce, afin que le prince de Bismarck puisse le présider.

On signale que l'insurrection sur les côtes d'Albanie a pris une extension très-inquiétante, par suite d'un débarquement d'environ 2,000 volontaires grecs.

Les Russes élèvent des fortifications sur les rives de la mer de Marmara.

Le grand-duc Nicolas a reçu l'ordre de se rendre auprès du tsar pour assister à un conseil de guerre.

L'empereur de Russie a ordonné la mobilisation de 400,000 hommes de troupes nouvelles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Voici un acte de probité qui est trop rare et trop glorieux pour son auteur pour que nous ne le signalions pas.

En 1861, par suite de malheurs divers, M. Auguste-Etienne Moreau, marchand à Brain-sur-Allonnes, tomba en faillite. Ses créanciers lui accordèrent un concordat, et, moyennant 50 pour 100 qu'il versa, il reçut de tous quittances définitive et pour solde.

Le chef de famille est mort sans avoir pu réaliser le rêve de toute sa vie: se faire réhabiliter. Mais sa veuve avait partagé avec lui ce même sentiment d'honneur, et, tout dernièrement, une occasion favorable s'est présentée pour mettre son projet à exécution. Il lui arriva un modeste héritage.

Aussitôt elle désintéressa les anciens créanciers de son mari, leur versa les 50 pour 100 dont elle avait quittance, et tout son héritage y fut consacré. Aujourd'hui elle n'est pas plus riche que par le passé, mais elle laisse à ses enfants un nom glorieux, et dans ses papiers de véritables titres de noblesse contresignés par tous les créanciers.

Dieu veuille que M^{me} Moreau trouve des imitateurs!

SOCIÉTÉ DE N.-D. DU FORT.

Un des chefs-d'œuvre du théâtre moderne, la *Fille de Roland*, était représentée jeudi soir avec un plein succès à la Société de N.-D. du Fort. Les décors, la mise en scène, les costumes étaient réussis à merveille.

L'entreprise était grande, audacieuse; et il a fallu de longues semaines d'études pour arriver à une exécution aussi correcte et aussi agréable à tous que celle dont nous avons été témoins.

Il est vrai que l'intelligence et le dévouement des directeurs ont été d'un grand secours à la bonne volonté des jeunes artistes, et cette poésie si élevée a trouvé en chacun d'eux un digne interprète. Il y avait là pourtant certains rôles dont l'emploi n'était point d'un talent ordinaire: les caractères de Gannelon et de Gérard, par exemple, sont difficiles à saisir, à bien comprendre pour les esprits relâchés de notre époque: l'un si grand dans son humiliation, si sincère dans son repentir, l'autre si noble dans son amour filial. Il s'agit d'un fils qui, sentant peser sur lui la trahison de son père, n'ose lui adresser le plus faible reproche; qui, au contraire, pour le consoler du mépris public et adoucir ses remords cuisants, renonce à toutes les grandeurs, à l'amitié de Charlemagne, son oncle, et à la main de sa fian-

cée, Berthe, la fille de Roland, trahie par son père.

Nous ne semblons plus faits pour apprécier ces nobles élans d'une âme qui se sacrifie; l'égoïsme et le désir des jouissances, voilà plutôt les singulières vertus qu'on propose à notre admiration; et quand nous entendons les belles scènes de la *Fille de Roland*, les sublimes pensées qui y abondent causent dans notre âme des émotions si nouvelles et si douces que leur souvenir y reste profondément gravé.

Aussi nous sommes assurés que tous ceux qui auront la bonne fortune d'assister à cette représentation en remporteront une impression salutaire, et c'est avec empressement qu'ils remercieront avec nous les jeunes gens qui se sont donnés tant de peine pour nous faire goûter les plus doux des plaisirs: ceux de l'intelligence et du cœur.

J. G.

CONVOCACTION DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Le journal l'Armée française publie une circulaire du ministre de la guerre fixant au 27 avril prochain la réunion des classes 1866 et 1867 de l'armée territoriale.

La circulaire contient en même temps des ordres d'exécution de la mesure.

Le Sénat a voté le projet de loi concernant le séquestre administratif des chemins de fer, ainsi que le crédit de 3,500,000 fr., qui va permettre de continuer les travaux dont l'interruption allait encore une fois se produire sur la ligne de Tours à Montluçon.

ANGERS.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la sous-commission d'enquête a tenu avant-hier à la Préfecture deux longues séances consacrées à l'audition des témoins cités par elle.

La délégation est, on le sait, composée de M. Lecherbonnier, député de la Corrèze, de M. Ménard-Dorian, député de l'Hérault, et de M. Laisant, député de la Loire-Inférieure.

M. Lecherbonnier préside, et M. Ménard-Dorian remplit les fonctions de secrétaire.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Le Journal de Maine-et-Loire annonce de nouveau le troisième grand concert extraordinaire qui aura lieu demain dimanche au Cirque-Théâtre d'Angers. Après avoir énuméré les morceaux dans lesquels brillera, comme auteur et artiste, le grand virtuose Henri Ketten, notre confrère ajoute:

Ce n'est pas tout, une cantatrice de grande valeur, M^{lle} Lisca de Miramont-Treogate, vient apporter le concours de son sympathique talent, à la condition que les pauvres ne seront point oubliés. M^{lle} de Miramont ne chante que dans ces conditions charitables. Une quête sera faite au profit des Petites-Sœurs-des-Pauvres; pendant ce temps, l'orchestre jouera une valse de Strauss.

M^{lle} de Miramont chantera entre autres choses un charmant sonnet, tout de circonstance, dont les vers ne sont point inconnus pour beaucoup de nos lecteurs, car ils ont eu, eux aussi, pour premier mobile, la charité. Nous croyons être agréable à tout le monde en les reproduisant:

La Religieuse.

Ici-bas elle a tout quitté,
Son foyer, ses sœurs et sa mère,
Et dans l'ombre d'un monastère
Elle ensevelit sa beauté.

Le Dieu vivant de charité
L'a vouée au saint ministère;
Elle console la misère
Et visite la pauvreté.

Les petits enfants du village
Bonnet en main sur son passage
Lui disent tous: Bonjour, ma sœur.

Et le front ceint d'une auréole
Entre l'hôpital et l'école
Elle va partageant son cœur.

H. D.

SAINT-NAZAIRE.

Dimanche dernier, la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Nazaire a fêté sa réorganisation par une revue sur la place du bassin et par un banquet fort bien servi, qui a eu lieu dans la grande salle de la Mairie, décorée de feuillage et de faisceaux militaires.

Des délégations des compagnies de Paimbœuf, de Savenay et de Guérande assistaient à ces agapes fraternelles, auxquelles avaient été invités le chef de bataillon et le capitaine

adjutant-major du bataillon de Nantes, M. le sous-préfet et M. le maire de Saint-Nazaire, M. l'ingénieur du port, MM. les capitaines de la gendarmerie et de la douane.

Au dessert, M. le capitaine Pinguet a rappelé, en termes très-dignes, les titres de dévouement de la compagnie de Saint-Nazaire, puis M. le maire et M. le sous-préfet ont promis aux pompiers et à leur musique le concours le plus efficace de l'administration dans leur œuvre commune. M. le sous-préfet, qui a été très-applaudi, leur a même conseillé d'être aussi des pompiers moraux, prêts à éteindre les incendies qui pourraient s'allumer dans l'édifice de la République. Mal lui en a pris, car, peu après, une voix de basse-taille lui demandait la parole pour chanter une complainte en faveur des déportés de Nouméa.

A peine le premier couplet était-il achevé, au milieu d'un silence significatif et peu approbateur, que M. le sous-préfet s'est levé pour déclarer très-énergiquement que le chanteur ne s'était probablement pas trouvé à Paris pendant la Commune, et qu'ayant pu voir par lui-même quels avaient été les auteurs de cette révolution impie, il n'hésitait pas à affirmer qu'un cri de réprobation pouvait seul s'élever contre ceux que la justice militaire a condamnés:

« Chantez donc tout ce que vous voudrez, a dit ensuite M. le sous-préfet, mais ne faites pas ici de fausses et mauvaises politiques. »

Nouveaux et très-sincères applaudissements, auxquels succèdent des chants tendres et pastoraux.

Nous ne pouvons que féliciter M. le sous-préfet de son attitude énergique. Il a d'abord acclamé les institutions républicaines; c'était son rôle et son droit; il a ensuite répudié la République de désordre: tous les républicains n'ont pas ce courage. Mais pourquoi faut-il que certains énergumènes, peu doués de tact et de sens politique, aient jugé à propos de prendre leur revanche en regagnant la gare au chant du *Ça ira*? Si c'est en criant: *Les aristocrates à la Lanterne!* au milieu de nos rues et nos places publiques, qu'ils espèrent éteindre les incendies qui menacent l'édifice républicain, ils se trompent de route, ils les allument.

C'est la réflexion que faisaient beaucoup de pompiers de sang-froid, peu flattés des démonstrations violentes de quelques-uns de leurs collègues. Quand donc comprendrons-nous la vraie fraternité?

(Courrier de Saint-Nazaire.)

VITRÉ.

Mardi, lisons-nous dans le Journal de Vitré, deux jeunes gens, presque deux enfants, quinze à seize ans, Victor Lévêque, garçon de ferme, et Jules Legrée, garçon boucher, s'étant rencontrés près de Beaulieu, route de Fougères, se jetaient des mottes de terre. Était-ce par dispute ou amusement? Les versions varient. Toujours est-il que Legrée ayant pris un morceau de bois, taillé en coin, le lança à son camarade, qu'il atteignit à la tempe.

— Tu m'as fait grand mal! s'écria celui-ci.

— Pas exprès, répondit l'autre.

— Je le sais bien.

Et il reprit en chancelant le chemin de la ferme de la Mélinais, où il demeurerait.

Le soir, il se plaignit tout à coup d'un violent mal de tête, perdit bientôt connaissance, et le lendemain il expirait.

Faits divers.

Un accident aussi triste que singulier est venu interrompre le bal de nocce d'une des plus honorables familles de Randan.

En valsant, dit la Gazette d'Auvergne, avec la mariée, M. X... ayant fait un faux pas, est tombé avec sa danseuse. Cette chute a été si malheureuse, que la jeune femme s'est démis le bras, tandis que son cavalier, encore plus maltraité qu'elle, s'est cassé le bras et enfoncé une côte.

Qu'on juge si la fête a dû être troublée!

* *

Dans une commune du département de..., une cavalcade doit avoir lieu le mardi-gras.

A ce propos, on peut lire sur les murs de la commune en question:

Les personnes qui veulent faire partie du bœuf gras
Sont priées de s'inscrire à la mairie.

* *

Un grand match international aura lieu dans un mois à Londres. Sir John Astley offre une somme de 18,750 fr. à distribuer en prix aux plus forts coureurs du monde. Celui des concurrents qui aura parcouru le plus de chemin en six jours et six nuits consécutifs recevra un ceinturon de la valeur de 2,500 fr., 12,500 fr. en espèces, et il sera proclamé le « champion runner of the world. »

Pour les articles non signés: P. GODRY.

M. A. LÉVY dans notre ville.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée dans notre ville, d'un dentiste en renom de Paris, M. A. LÉVY, propagateur en province des nouvelles méthodes américaines, assurant la guérison et la conservation des dents douloureuses, cariées ou ébranlées. Nouvelles dents et dentiers américains, posés sans ressorts ni crochets, et sans extraction des racines restantes. Facilitant à un degré inconnu jusqu'alors la parole et la mastication (mastic-émail LÉVY), rendant aux dents creuses et noires leurs formes et leur blancheur naturelle. M. A. LÉVY peut-être consulté, hôtel Budan, à Saumur, de 10 à 5 heures.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI 5 mars 1878,

A l'occasion du Mardi-Gras

LES

Volontaires de 1814

Grand drame historique en 12 tableaux, par Victor Séjour, avec combats et évolutions militaires.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.

Mardi gras 5 mars 1878,

GRANDE CAVALCADE

AU PROFIT DES PAUVRES.

Départ des chars, 11 heures du matin, accompagnés des sociétés musicales et fanfares de trompes. — Parades charlatanesques.

Le soir, Retraite aux flambeaux, Feux de Bengale.

Bal à l'issue de la Cavalcade.

Grand Théâtre d'Angers.

SAMEDI 2 et MARDI 5 Mars 1878.

GRANDS BALS

PARÉS ET MASQUÉS.

Pour la location des costumes, s'adresser, tous les jours, à M^{me} CAILLÉ, costumière au Théâtre, de 10 heures à 5 heures.

M. le comte d'Haussonville vient de publier, sous le titre de *Souvenirs et Mélanges*, un volume composé de différentes études politiques et littéraires.

Les faits importants qu'il relève et les hautes considérations développées par l'auteur donnent à cet ouvrage un très-vif intérêt. Parmi les chapitres les plus remarquables, nous citerons ceux qui sont relatifs au Congrès de Vienne et un article sur M. de Cavour et la Crise Italienne. Ce volume comprend, en outre, les discours que M. le comte d'Haussonville a prononcés à l'Académie française, et une très-curieuse notice sur la vie de son père. (Un vol. gr. in-8°. Calmann Lévy, éditeur.)

LA PRIME
 JOURNAL LITTÉRAIRE
 D'Éducation et d'Instruction, Sciences, Beaux-Arts, Théâtres, etc.,
 Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8^o Jésus, 16 pages, 32 colonnes,
 Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.
 ANNONCEMENTS: 6 fr. par an; 4 fr. pour six mois.
 Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

sident du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — (Affranchir.)
 Librairie FIRMIN-DIDOT, 56, rue Jacob, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE
 SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode Illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.
 Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
 On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob,

86, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
 4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
 S'adresser également dans les librairies des départements.

Dans l'intéressant volume que M. le comte d'Haussonville vient de publier à la librairie Calmann-Lévy, et qui a pour titre *Mélanges et Souvenirs*, l'illustre académicien renvoie souvent ses lecteurs aux *Mémoires du comte Miot de Melito*. Nous croyons donc devoir rappeler que cet important ouvrage est également en vente chez le même éditeur.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — —
1 — 30 — —	7 — 40 — —	9 — — — —	11 — 41 — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — —
12 — 30 — —	6 — 15 — —	7 — 39 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

APPEL AUX POETES.
 Le vingtième Concours poétique, ouvert en France, le 15 février 1878, sera clos le 1^{er} juin 1878. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées.
 Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, pré-

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 45 — —	3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — —
9 — 1 — —	1 — 25 — —	9 — 40 — —	12 — 40 — —
4 — 10 — —	7 — 15 — —	12 — 44 — —	4 — 44 — —
10 — 37 — —	10 — 37 — —	10 — 28 — —	10 — 28 — —

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MARS 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			73 50	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			617 50	Canal de Suez			743 75
4 1/2 %			105	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			656	Crédit Mobilier esp.			666 25
5 %			109	Crédit foncier d'Autriche			163 75	Société autrichienne.			537 50
Obligations du Trésor, t. payé.			494 75	Charentes, 500 fr. l. p.			133 75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			505	Est			643	Orléans			341
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			519 50	Paris-Lyon-Méditerranée			1667 50	Paris-Lyon-Méditerranée			338
— 1865, 4 %			396	Midi			790	Est			335 50
— 1869, 3 %			381	Nord			1320	Nord			343
— 1871, 3 %			381	Orléans			1131 25	Ouest			335
— 1875, 4 %			305 50	Ouest			720	Midi			334 75
— 1876, 4 %			493 75	Vendée, 500 fr. l. p.			1318 75	Charentes			355
Banque de France			3180	Compagnie parisienne du Gaz.			472 50	Vendée			554
Comptoir d'escompte			696 25	C. gén. Transatlantique				Canal de Suez			
Crédit agricole, 200 f. p.			330								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			340								

Etude de M^e GUERTIN, avoué à Chinon, rue de la Réale.

A VENDRE
 PAR LICITATION,
BIENS IMMEUBLES
 Situés commune de Chouzé-sur-Loire, arrondissement de Chinon, et commune de Varennes-sous-Montsoreau, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche trente-un mars mil huit cent soixante-dix-huit, en la salle de la Mairie de la commune de Chouzé-sur-Loire, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

On fait savoir :
 Qu'en vertu et exécution d'un jugement contradictoire, rendu par le tribunal civil de Chinon, le vingt-deux janvier mil huit cent soixante-dix-huit ;

Et à la requête de : 1^o M. Marc Tenneguain-Griffier, cultivateur, demeurant au Haut-Chemin, commune de Chouzé-sur-Loire; 2^o M. René Moreau, cultivateur, demeurant commune de Varennes-sous-Montsoreau; 3^o dame Marie Moreau, épouse de M. Louis Langlois, cultivateur, avec lequel elle demeure dite commune de Varennes, et ce dernier pour assister et autoriser son épouse; 4^o et dame Jeanne Moreau, épouse du sieur Louis Pirault, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Touche, commune de Chouzé, et ce dernier pour assister et autoriser son épouse;

« Agissant : MM. Marc Tenneguain » et René Moreau, et les dames Langlois et Pirault, comme héritiers, » sous bénéfice d'inventaire, de feu » Louis Tenneguain-Proteau, décédé » à Chouzé; »

« Ayant pour avoué M^e Charles Guertin, avoué près le tribunal civil de Chinon, demeurant dite ville; »

« En présence ou elle dûment appelée de dame Marguerite Prouteau, cultivatrice, veuve de Louis Tenneguain, demeurant dite commune de Chouzé; »

« Ayant pour avoué M^e Jules Herpin, avoué près le tribunal civil de Chinon, demeurant dite ville; »

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Anthéaume, notaire à Chouzé-sur-Loire, commis à cet effet, à la vente par adjudication publique, en cinq lots, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

Troisième lot.
 Trente-un ares cinquante-cinq centiares de terre, sis aux Hauts-Prés, commune de Varennes-sous-Montsoreau, joignant du levant enfants Mo-

reau, du midi Couesneau-Milsonneau, du nord Tenneguain-Griffier et du couchant M. Moriceau.

MISES A PRIX.
 Les enchères seront reçues sur les mises à prix ci-après, fixées par le jugement qui a ordonné la vente, savoir :

Le troisième lot, sur la somme de neuf cents francs, ci..... 900 fr.
 Fait et rédigé, le présent placard, par l'avoué poursuivant soussigné.
 Chinon, le vingt-six février mil huit cent soixante-dix-huit.

Enregistré à Chinon, le vingt six février mil huit cent soixante-dix-huit, folio 85, recto. case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 (121) Signé : BOURMAUD.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES.
LA FERME DES NOYERS
 Située à Russé, commune d'Allonnes, Exploitée par les époux Breton-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité 20 hectares 93 ares 2 centiares.
 Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation le 1^{er} novembre 1878.
 Toutes facilités seront données pour les paiements.
 S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements : 1^o à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix; 2^o et à M^e MÉHOUSAS, notaire, dépositaire des titres de propriété. (101)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE.
 1^o UNE MAISON, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par la société l'Union; avec jardin et terrain planté d'arbres, sur le bord du Thouet;
 2^o UNE AUTRE MAISON, située aussi à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par M. Taveau, menuisier, avec jardin et dépendances.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
OU A LOUER
 Pour le 24 juin 1879,
UNE MAISON
 Sise à Saumur, rue de la Comédie, n^o 19, actuellement occupée par M. Garreau, négociant.
 S'adresser à M^{me} ROTTIER-DUMÉNY, propriétaire à Saumur, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (122)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
LE PRÉ AU MALÉ
 OU PRÉ DE LA LEVÉE-NEUVE
 Situé commune de Saint-Lambert-des-Levés,
 Contenant 2 hectares;
 Et UN PETIT PRÉ, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares.
 S'adresser, pour tous renseignements : soit à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix, soit à M^e MÉHOUSAS, notaire. (100)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 Par adjudication volontaire,
 A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS, notaire,
 Le dimanche 31 mars 1878, à midi,
MOULIN GEORGET
 Situé sur les Châteaux, à Saumur.
 Beaux logements et jardin.
 Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.
 S'adresser : soit à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre; soit à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON
 A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,
 Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave.
 S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (92)

Etude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

A CÉDER DE SUITE
 Avec droit au bail,
UN EXCELLENT FONDS DE COMMERCE
De Rouennerie, Blanc et Nouveautés,
 Exploité au bourg de la commune de Martigné-Briand.
 S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e ROUSSE, notaire. (123)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
 LA FERME
DE LA RICHARDIÈRE
 Entre les Rosiers et Longué,
 Joignant l'Authion, contenant huit hectares.
 S'adresser audit notaire. (31)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
 Rue de Bordeaux, occupée par M. Vétault.
 S'adresser à M^{me} Veuve RENAULT, rue de la Grise. (18)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A AFFERMER
 Pour la Toussaint 1878.
UNE FERME
 Située aux environs de Saumur,
 D'une contenance de 7 à 10 hectares, à la volonté du preneur, comprenant terres labourables et prés. Le fermier sera chargé de façons de vignes.
 S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
 MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrUIT, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
 MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
 S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.
 S'adresser au bureau du journal.

AVIS IMPORTANT

MM. les créanciers de la succession de M^{me} veuve THUAU, ferblantier à Saumur, sont priés de remettre, 8, rue de la Comédie, à M. LEBRUN, gendre de la défunte, chargé de la liquidation, leurs titres de créances, jusqu'au 10 mars prochain.
 Saumur, le 27 février 1878.
 H. LEBRUN, Gendre Thuau. (115)

M. JOUILLE, horloger à Saumur, donne un démenti formel aux bruits que l'on se plaît à répandre qu'il quitte les affaires. (124)

MAISON DE CONFIANCE

FILS FER GALVANISÉS
 Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n^o 28, à Saumur. (88)

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY
 SPÉCIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
 Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n^o 16. Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **Fil fer du Berry.** (237)

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour.
 S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT
 ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
 Dentiste,
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
 à Saumur,
 Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
 Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

Saumur, imprimerie P. GODET.